

## قرار Résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC69/R.1  
Octobre 2022**

**Soixante-neuvième session  
Point 3 e) de l'ordre du jour**

### **Rapport annuel du Directeur régional pour 2021**

Le Comité régional,

Ayant examiné le Rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour l'année 2021<sup>1</sup> ainsi que les rapports de situation requis par le Comité régional ;<sup>2</sup>

Se félicitant des nombreux exemples de progrès réalisés dans une grande variété de secteurs de programme, montrant qu'il est possible d'agir efficacement pour améliorer la santé dans tous les pays de la Région ; mais

Constatant par ailleurs avec préoccupation que la Région n'est pas en voie d'atteindre les Objectifs de développement durable liés à la santé ;

Reconnaissant que la santé et le bien-être des réfugiés, des migrants et des autres populations déplacées dans leur propre pays sont essentiels pour faire progresser la couverture sanitaire universelle dans la Région, étant donné que ces populations y sont très nombreuses et que le déplacement des populations a des répercussions multiples sur les communautés et les économies ;

Reconnaissant par ailleurs que l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique est un objectif réalisable qui a été approuvé au niveau mondial, mais observant avec préoccupation que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS visant à accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique demeure faible dans la Région ;

Conscient que la Région a pris du retard dans la réalisation de nombreuses cibles en matière de VIH, d'hépatite et d'infections sexuellement transmissibles, et que des stratégies adaptées au contexte culturel et social de la Région sont nécessaires pour relever ces défis ;

**1. REMERCIE** le Directeur régional pour son rapport complet sur l'activité de l'OMS dans la Région ;

**2. ADOPTE** le rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2021 ;

**3. APPROUVE** la stratégie visant à promouvoir la santé et le bien-être des réfugiés, des migrants, des personnes déplacées dans leur propre pays et des autres groupes déplacés dans la Région de la Méditerranée orientale ;

<sup>1</sup> EM/RC69/3.

<sup>2</sup> EM/RC69/INF.DOC.1-7.

**4. APPORTE SON SOUTIEN** à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'élimination du cancer du col de l'utérus, qui a été élaborée en étroite consultation avec les États Membres et les partenaires et qui est alignée sur la Stratégie mondiale de l'OMS visant à accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique ;

**5. FOURNIT UN APPUI** au plan d'action régional pour la mise en œuvre des stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite et les infections sexuellement transmissibles afin d'accélérer leur mise en œuvre sur la voie de la réalisation des cibles y afférentes pour 2030.